



Paris, le 10 avril 2020

COMMISSION
DES AFFAIRES
ECONOMIQUES**Compte rendu de la visioconférence tenue
par la commission des affaires économiques le vendredi 10 avril 2020**

LE SECRETARIAT

La réunion de la commission des affaires économiques tenue le 10 avril 2020 à 11 heures a permis de **partager les éléments recueillis par les cellules de veille**, de contrôle et d'anticipation sectorielles mises en place le 3 avril dernier, et de faire le point sur **l'évolution annoncée du plan d'urgence**.

Les dizaines d'auditions déjà menées par les commissaires ont permis de rencontrer les principaux acteurs des secteurs du commerce, de l'artisanat, du tourisme, de l'industrie, de l'énergie, des télécommunications et des postes, du logement et de l'agriculture.

Le rôle de contrôle du Parlement est plus que jamais essentiel au vu du volume exceptionnel d'ordonnances et de règlements pris dans des délais très resserrés. L'écho qu'a trouvé le travail des cellules a d'ailleurs conduit l'Assemblée nationale, après le Sénat, à mettre en place des cellules similaires.

Sur la base des remontées de terrain, la réunion a souligné la **nécessité de maintenir une réflexion continue sur l'amélioration des mesures de soutien à l'économie déployées il y a désormais deux semaines**, afin de résoudre les difficultés identifiées (application homogène sur les territoires, accessibilité des aides, critères d'octroi), mais aussi de combler les « trous dans la raquette » et de renforcer les outils mis en place **alors que la crise s'inscrit dans la durée**.

Les commissaires ont **souligné le caractère interactif du travail mené**, de nombreux points soulevés auprès de l'administration ayant déjà amené des évolutions. Si l'annonce d'un doublement du plan d'urgence à près de 100 milliards est un bon signal, de même que l'ajustement des paramètres du Fonds de solidarité que la commission appelait de ses vœux, des **difficultés persistent sur les aspects suivants**, soulevés par les commissaires.

I. DES POINTS BLOQUANTS QUI TOUCHENT TOUS LES SECTEURS**• Une ambiguïté sur l'opportunité de reprendre l'activité**

Les entreprises sont confrontées à des **injonctions contradictoires**. Doivent-elles continuer leur activité ou les salariés doivent-ils rester chez eux ? Le message de l'État doit être plus clair sur la nécessité de la reprise dès que les conditions le permettent. Surtout, les chefs d'entreprise auront un **besoin impérieux de consignes sanitaires claires** pour organiser la reprise du travail : que faire après qu'un client ait touché un produit ? À quel rythme faut-il désinfecter les lieux ?

• Un problème majeur sur la responsabilité des chefs d'entreprises dans l'application des mesures sanitaires

Les employeurs ont-ils une **obligation de moyens ou de résultats** quant aux mesures sanitaires ? Bien que la jurisprudence semble avoir évolué, l'inspection du travail semble appliquer avec zèle une obligation de résultats. Cela contribue à l'autocensure des chefs d'entreprises qui préfèrent fermer l'établissement que de risquer une sanction pénale.



- **Le manque d'équipements de protection continue d'être un problème**

Les salariés comme les chefs d'entreprise sont **inquiets de l'absence de masques** pour travailler en toute sécurité, les stocks ayant initialement été donnés au secteur hospitalier. Malgré la constitution de centrales d'achat ou de commandes groupées, de nombreux établissements, surtout les plus petits, n'ont pas accès à ces équipements nécessaires à la reprise. **Des hausses de prix sont également constatées**, les surcoûts étant difficilement supportables pour des entreprises déjà fragilisées.

- **Des conditions d'octroi des prêts garantis par l'État plus strictes dans la réalité que le prévoient les ordonnances**

Certaines banques **n'hésitent pas à durcir les conditions d'octroi** des prêts : des chefs d'entreprise se sont vus imposer d'apporter une caution personnelle, voire même de réaliser une visite médicale, pour obtenir un prêt. Certaines banques exigent de nombreux documents (bilans, plan de trésorerie), parfois impossibles à établir (comme les plans prévisionnels d'activité à six mois voire un an). Les intérêts intercalaires sont parfois recalculés à la hausse. D'autre part, les **notations risque-crédit de la Banque de France sont utilisées pour fonder des refus** (particulièrement à partir des échelons 5 et 6), alors qu'elles concernent des entreprises loin de la faillite, mais ayant par exemple opéré un investissement récent dans l'outil de production. Il faut justement cibler ces entreprises fragilisées et non les exclure.

- **Les paramètres de l'indemnisation de l'activité partielle sont toujours peu clairs**

Le **délai entre le paiement des salaires et le remboursement** par l'État est trop long, de même que le **délai de traitement des dossiers**, quand le site internet fonctionne. Par ailleurs, il est à noter que le nombre d'heures indemnisables est **calculé sur la base de 35 h**, sans considération pour les entreprises qui ont un accord, par exemple, de 39 h, ou pour les activités saisonnières. Une forte inquiétude est ressentie chez les professionnels quant au fait de savoir si une entreprise peut bénéficier du chômage partiel **quand bien même elle est restée ouverte mais en activité réduite**. La possibilité pour les **auto-entrepreneurs comme les travailleurs des plateformes** d'en bénéficier ou non n'est toujours pas claire.

- **Le report des charges sociales et fiscales devrait être élargi et assoupli**

Beaucoup d'interlocuteurs jugent qu'il serait préférable **d'élargir le champ des bénéficiaires de tels reports, voire, dans certains cas, de privilégier des annulations de charges ou des reports sur du long terme**, y compris concernant la fiscalité locale. Il est également demandé de **ne pas pénaliser les entreprises en cas de retard de paiement**.

- **La commande publique pourrait être mieux mobilisée comme levier de relance**

En raison des modifications du calendrier des élections, **les appels d'offres publics sont au point mort**. Les acteurs économiques demandent donc que les exécutifs locaux ne maintiennent pas ce *statu quo* trop longtemps et souhaitent que soient assouplies certaines règles, comme les **délais et autorisations en matière de permis de construire ou les seuils d'appels d'offres**. La commande publique pourrait être un levier important de la relance.

II. COMMERCE, SERVICES, ARTISANAT, TOURISME

1) Commerce, services, artisanat

Concernant la concurrence déloyale :

- **concurrence déloyale** entre, d'une part, des petits commerces obligés de fermer, et d'autre part des grandes surfaces autorisées à continuer de vendre les mêmes produits ;
- cette concurrence déséquilibrée est également le fait des **plateformes en ligne** ;
- le ministre nous a indiqué lundi qu'il assumait ce choix. Dans ce cas, il nous paraît urgent de réfléchir à une façon de **faire contribuer à la solidarité nationale ceux qui auraient bénéficié notablement de cette période pour consolider des résultats supplémentaires**, sous forme par exemple d'un versement à un Fonds d'aide ou au fonds de solidarité existant.

Concernant le Fonds de solidarité :

Malgré les annonces du ministre, plusieurs manques persistent :

- beaucoup d'entreprises n'ont toujours **pas bénéficié du versement** de 1 500 euros pour le mois de mars ; somme qu'il faut en outre diviser par deux en cas de cogérance. À ce titre, il est souligné que rien n'est prévu pour les conjoints collaborateurs... ;
- l'éligibilité de **certains dirigeants majoritaires de SAS** pose question, de même que celle des entreprises qui ont un chiffre d'affaires irrégulier ou qui ont des fonds propres négatifs ;
- pour être éligible, **le bénéfice imposable de l'entreprise ne doit pas être supérieur à 60 000 euros**. C'est bien trop faible, sachant qu'un bénéfice n'est pas forcément du revenu pour le dirigeant : il peut être réinvesti ;
- pour bénéficier de l'aide complémentaire des régions, l'entreprise doit avoir au minimum un salarié, ce qui exclut automatiquement la moitié des artisans.

Concernant le report des soldes et la reprise du commerce :

Afin que les entreprises puissent reconstituer leur trésorerie :

- des commerçants souhaitent un **report des soldes**, par exemple à mi-juillet ;
- ils souhaitent également des **autorisations d'ouverture les dimanches et les jours fériés** ;
- si certains jugent nécessaires de supprimer temporairement la **majoration de salaire pour heures supplémentaires**, il semble préférable d'insister pour une **défiscalisation totale** de ces heures supplémentaires.

Concernant les assurances :

Des interlocuteurs ont proposé qu'elles **abondent un Fonds** qui viendrait indemniser les propriétaires bailleurs dont les loyers commerciaux sont les revenus principaux :

- ce faisant, des suspensions de loyer seraient plus facilement accordées, ce qui apporterait un peu d'air aux petites entreprises.

D'autres ont proposé que les assurances **décalent ou reportent les échéances** mensuelles, qui pourraient être étalées sur plusieurs mois.

Concernant l'apprentissage :

Les contrats pour la rentrée de septembre sont normalement signés au mois de mai et risquent donc de ne pas l'être cette année, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur les besoins de main d'œuvre dans les années à venir.

Concernant le secteur des artisans du bâtiment :

- le décalage **des autorisations d'urbanisme** risque de **désorganiser la filière** ;
- le **guide des mesures de sécurité sanitaire** est **lourd** à mettre en place et reste subordonné à l'accord du client, qui doit signer une **décharge de responsabilité**, ce que les particuliers refusent de faire. Le coût moyen de ces mesures de prévention sanitaire a été évalué à **40 euros par jour et par salarié**. Cette accumulation de mesures **décourage 90 % des reprises de chantier** ;
- la **pénurie de matériaux** a des conséquences majeures. Certains **fournisseurs de matériaux demandent un paiement immédiat**. Cette exigence est impossible à satisfaire pour des PME ayant une faible trésorerie.

2) Tourisme

Remontées de la cellule

- Cette crise sans précédent s'ajoute aux crises récentes qui ont fortement fragilisé le secteur. Hôtels, campings, gîtes, résidences, restaurants, bars, boîtes, voyagistes, évènementiel, thermalisme, tourisme d'affaires... Elle n'épargne personne.
- À très court terme, la première nécessité pour les entreprises est de disposer de la trésorerie suffisante pour faire face aux échéances, en particulier pour payer les salaires d'avril. C'est pourquoi les mesures de trésorerie du plan d'urgence doivent être mises en œuvre rapidement, et en particulier des remboursements du chômage partiel, 95 % des entreprises du secteur y ayant recours.
 - L'Umih demande à autoriser les demandes d'allocation par les employeurs 10 jours avant la fin du mois et le versement des indemnités aux salariés (délai de règlement à 0 jours).
 - Il conviendrait également de clarifier l'application du chômage partiel aux offices de tourisme sous forme d'EPIC, les interprétations des Direccte étant divergentes sur ce point.
- Les professionnels demandent aussi que les banques « jouent le jeu » en n'exigeant pas de frais de dossiers. Ils demandent également que les reports des remboursements de prêts aillent au-delà de six mois, plutôt sur douze ou dix-huit mois, en particulier pour les activités saisonnières. Il existe une interrogation persistante sur la possibilité de contracter un prêt garanti au niveau de la holding plutôt que sur chacune des sociétés membres du groupe, question qui se pose notamment pour des professionnels disposant de plusieurs hôtels. Enfin, les hôteliers ont les plus grandes difficultés à bénéficier d'un prêt garanti car nombre d'entre eux ont une cotation

supérieure à 5+, alors même que la valeur de l'entreprise est sous-estimée du fait de la non réévaluation des actifs.

- Au-delà de la trésorerie à très court terme, le sujet le plus important pour les acteurs est celui des assurances. Tous les acteurs souhaitent qu'ils participent davantage. Deux solutions complémentaires apparaissent envisageables :
 - pour ceux qui ont souscrit une assurance perte d'exploitation sans dommage en cas de fermeture administrative, il apparaît nécessaire de prendre une décision de fermeture administrative pour les hôtels, comme pour les restaurants et les bars ;
 - pour ceux qui n'ont pas souscrit une telle assurance : la solution est celle d'une plus grande participation des assurances à la solidarité envers les entreprises, par exemple à travers le fonds de solidarité aux conditions assouplies.
- La reprise ne sera que progressive – c'est ce que l'on constate en Chine – et un retour à la normale n'est pas envisagé avant 2022. Dans un premier temps, pour accompagner cette reprise, les acteurs ont besoin de visibilité sur la période de confinement et sur la sortie, sûrement pas **d'encouragements** à attendre avant de réserver comme on a pu l'entendre récemment de la part d'un membre du Gouvernement.
 - Ils demandent aux autorités sanitaires d'élaborer une charte de bonnes pratiques à appliquer dans les établissements pour que les clients puissent y revenir sereinement, sur le modèle du guide dans le BTP.
 - Certains demandent aussi de faire confiance aux maires pour décider des établissements qui pourraient ouvrir ou non, à l'image des marchés.
 - Enfin, afin que dès cet été, les professionnels puissent disposer de la main d'œuvre nécessaire, un ajustement des droits au chômage des saisonniers devra être effectué, par l'abaissement du seuil minimal de six mois.
- Devant notre commission, le ministre de l'économie a affirmé que le tourisme fera partie des secteurs inclus dans un plan de relance. Nous serons vigilants sur ce point.
 - La Caisse des dépôts devrait avoir un rôle majeur à jouer en soutien à l'offre, à travers deux axes potentiels : mobilisation de la Banque des territoires au-delà de son intervention sur l'immobilier en matière de tourisme social, pour aider les entreprises, et aide à la constitution de « champions » qui pourraient s'avérer nécessaires à la dynamisation des filières et des territoires.
 - Il conviendrait aussi d'étudier les pistes de relance par un soutien à la demande, en mobilisant par exemple les chèques vacances et des aides au tourisme social.
 - Dès cet été, une diminution des tarifs autoroutiers devrait être envisagée.
 - Qu'il s'agisse de soutenir les professionnels ou les consommateurs, une réflexion sur la mobilisation du levier fiscal devra être engagée, qui pourrait se traduire, par exemple, par des mesures fiscales incitatives en zones de revitalisation « touristique » ou une nouvelle diminution du taux de TVA.

III. INDUSTRIE

Les auditions menées par la cellule Industrie ont, **dans l'ensemble, salué les mesures de soutien mises en œuvre**, et indiqué qu'elles contribuent à absorber une partie de l'impact de la crise. Toutefois, les problèmes suivants sont identifiés :

- **Les prêts garantis par l'État semblent être refusés à des entreprises au risque-crédit moyen, ce qui risque de fragiliser tout un pan de l'industrie**

Les entreprises dont le risque crédit est noté à l'échelon 5 ou 6 par la Banque de France se voient refuser des prêts garantis par l'État par les banques, alors même que la loi et le règlement ne l'interdisent pas. **L'impact de ce durcissement est particulièrement fort dans le secteur industriel, où l'investissement dans l'outil de production est lourd et de nombreuses entreprises ont déjà contracté des crédits.** L'administration doit clarifier la doctrine d'octroi et envoyer un message clair au secteur bancaire.

- **L'approvisionnement en équipements de protection reste un problème majeur et pourrait ralentir la reprise industrielle**

Malgré une relative amélioration de la situation, la reprise n'est pas possible sans équipements de protection adaptés : masques, gants, blouses... **Les grands donneurs d'ordre ont constitué des centrales d'achats, parfois avec leurs fournisseurs, de même que l'administration ; mais de nombreuses petites entreprises n'ont pas du tout accès à ces commandes.** La capacité de production en France s'accroît mais reste insuffisante. Au vu de la taille des installations industrielles, des PME peuvent avoir à supporter plusieurs centaines de milliers d'euros de coût d'équipement, tandis que **les prix augmentent** et que la spéculation sur les prix des équipements a toujours cours.

- **Dans les faits, l'administration impose une obligation de résultats en matière de protection sanitaire qui décourage la reprise des établissements**

Les chefs d'établissement sont **paralysés face aux consignes contradictoires**, enjoignant la reprise mais aussi menaçant de **poursuites pénales** en cas de contagion dans l'établissement. **L'inspection du travail semble appliquer avec zèle une obligation de résultat qui n'existe plus**, d'autant plus incompréhensible que la pénurie d'équipements est bien connue. **Sans revenir sur le rôle protecteur des salariés de l'inspection du travail, celle-ci doit prendre en considération les conditions actuelles et agir en conseil plutôt que de sanctionner.**

- **L'interdépendance des filières industrielles exige une coordination de la reprise**

Les secteurs industriels sont fortement imbriqués : les commandes chutent lorsque les autres filières arrêtent leurs activités. **Le blocage d'un des maillons de la chaîne de valeur peut paralyser toute la filière** ; et les « *stop and go* » sont extrêmement dommageables car il existe une forte inertie de l'outil industriel. Il faut donc **préparer dès maintenant une reprise coordonnée et rapide**, en mettant autour de la table l'État, les donneurs d'ordre, les fournisseurs, les collectivités, les salariés...

- **L'accompagnement dans les territoires doit bénéficier de moyens renforcés**

Les réseaux consulaires opèrent l'accompagnement quotidien des entreprises et contribuent au déploiement des mesures de soutien. Ils aident également à détecter les entreprises industrielles isolées et en difficulté, en particulier les PME. **La pression qui pèse sur les budgets et les effectifs des CCI risque**

de mettre en danger la capacité d'accompagnement à moyen et long-terme, alors que la crise va justement durer et que les conséquences se feront sentir dans quelques mois.

La cellule poursuivra ses auditions au cours de la semaine du 13 au 17 avril.

IV. AGROALIMENTAIRE

V.

Remise d'un plan de 15 propositions au ministre de l'agriculture et de l'alimentation le 9 avril

- Accueil favorable des propositions appelant à une action européenne en activant les mécanismes de gestion de crise (articles 219 et 222 du règlement OCM) afin de promouvoir le stockage privé et des mécanismes permettant de limiter les effets négatifs sur les prix liés au manque de débouchés (aide à la distillation à étudier notamment dans la viticulture). Satisfaction de la demande de mise en place du mécanisme de sauvegarde des importations sur certaines filières (notamment éthanol)
- En revanche, n'ont pas été reprises par le ministre et forment des points de blocages :
 - le manque de clarté des instructions gouvernementales sur l'application des règles en matière horticole, notamment sur la question de la commercialisation de plants par des horticulteurs indépendants ou en partenariat avec des agriculteurs. Dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur, il apparaît nécessaire d'autoriser la vente de fleurs aux particuliers par les horticulteurs dans les marchés ou grâce à la livraison à domicile ;
 - les règles d'accès des jardiniers à leurs potagers non contigus à leur habitation pourraient, au reste, être harmonisées au niveau national ;
 - les propositions permettant de réduire les charges et contraintes des entreprises agricoles et alimentaires pendant la crise n'ont pas été reprises, notamment l'accueil dans les crèches et les écoles des enfants des personnels, la gratuité des péages pendant la crise ainsi que le report de mesures administratives, les entreprises ne pouvant se préparer à ces échéances pendant la crise ;
 - concernant la viticulture, la filière viticole française avant l'arrivée du Covid-19 était déjà durement touchée par la baisse de ses exportations en particulier vers les États-Unis. Depuis le début de la crise, la commercialisation des vins de la récolte 2019 a brutalement chuté et la filière est à l'arrêt. Seul un écoulement résiduel des vins en GMS a encore fonctionné les deux premières semaines du confinement. Pour les vignerons, en ce moment et pour les mois qui viennent, afin de préparer la prochaine récolte dans les meilleures conditions, il faut tout à la fois disposer de main d'œuvre et pouvoir la payer alors même qu'il n'y a plus de rentrées d'argent. Une participation financière de l'État par une annulation et non un report des charges sociales apparaît primordiale. D'autres mesures d'aides, notamment au niveau des prêts bancaires, ainsi que des mesures fiscales (sur la dotation pour épargne de précaution, le dé plafonnement et la défiscalisation des heures supplémentaires)

- doivent être envisagées dès aujourd'hui. Une alerte particulière : le dispositif Bpifrance avec les prêts Rebond et Atout semble exclure les entreprises agricoles ayant un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 euros et les caves coopératives pourraient ne pas être éligibles ;
- il convient de plaider pour la création d'un comité de suivi des prix d'achat aux fournisseurs et des prix de vente aux consommateurs des produits alimentaires, en partenariat avec l'Observatoire de la formation des prix et des marges et du médiateur des relations commerciales agricoles. Il est nécessaire de démontrer que l'État régulateur demeure durant la crise ;
 - il faut appeler, dès aujourd'hui, à la création d'un groupe de travail réfléchissant à l'intégration de l'agriculture dans le plan de relance en préparation. À cet égard, la question des indemnisations aux pertes de revenus des filières les plus touchées devra être prioritaire. Nous serons très attentifs à cet enjeu car il est de nature à préserver notre potentiel productif, et, partant, notre souveraineté alimentaire.

VI. ÉNERGIE

La crise économique que nous traversons est aussi une **crise énergétique**.

Les mesures de confinement, que la lutte contre la pandémie exige, **ont entraîné une chute de la demande et donc des prix de l'énergie** : le prix du pétrole a baissé de 60 %, celui de l'électricité de 50 % et celui du gaz de 40 %¹

Dans ce contexte, **les sénateurs « pilotes » ont identifié sept points de vigilance à ce stade.**

1. Plusieurs difficultés perdurent pour les énergéticiens

- S'ils réussissent à fournir, distribuer et transporter l'énergie, grâce à leurs *plans de continuité d'activité* », **beaucoup déplorent le manque de disponibilité des équipements de protection sanitaire** (gel hydroalcoolique, masques, gants) **pour leurs salariés.**
- Par ailleurs, **la chute du prix de l'énergie érode leur rentabilité et donc leur investissement.**
- Enfin, **leur trésorerie est directement touchée par deux mesures issues de la loi « d'urgence sanitaire »** : le report ou l'étalement des factures d'énergie et l'allongement de la « *trêve hivernale* », qui interdit sur cette période la coupure de ces énergies ou la réduction de leur puissance en cas d'impayés.

2. S'agissant de l'énergie nucléaire, les enjeux sont lourds

- En premier lieu, **le groupe EDF juge nécessaire une remise à plat de son programme d'arrêt de tranches**, car les mesures de confinement empêchent les opérations de maintenance.

¹ Par rapport respectivement à un an, au prix de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (ARENH) et à un an.

- De plus, dans la mesure où le prix de l'électricité est de 21 euros sur le marché contre 42 euros dans le mécanisme de l'Arenh, **certains fournisseurs alternatifs souhaitent l'application d'une « clause de force majeure » pour s'extraire de ce mécanisme** ; ils ont introduit un recours contre une délibération de la CRE du 26 mars dernier, qui en substance exclut l'activation globale de cette clause.
- Enfin, **les grands chantiers liés au nucléaire** – le projet de réorganisation « *Hercule* », la nouvelle régulation économique du nucléaire existant, le programme de renouvellement du parc nucléaire – **sont en suspens**.

3. Dans le secteur pétrolier, certains opérateurs sont très fragilisés

- Actuellement, **les ventes de gazole et d'essence sont inférieures de 75 et 80 % à la normale en France**, compte tenu des restrictions applicables aux transports.
- **Les petites et moyennes entreprises intervenant dans la distribution et la livraison de carburants, et notamment les stations-service du réseau routier secondaire, sont très exposées au risque de crédit-client et, partant, de faillite, sans être toujours éligibles au fonds de solidarité à destination des entreprises** : ces entreprises attendent un soutien spécifique de la part de l'État, *via* un ajustement des conditions d'éligibilité au fonds.
- **Quant aux biocarburants**, pour surmonter la chute de leurs ventes, parallèle à celle du gazole et de l'essence, **ils doivent être accompagnés dans la diversification de leurs activités** – la production de gels hydroalcoolique ou glycérique utiles à nos soignants notamment – **et face au risque d'importations massives** – en particulier nord et sud-américaines : ces producteurs souhaitent l'activation de mesures de sauvegarde à l'échelle européenne.

4. Pour ce qui est des énergies renouvelables (EnR), les pétitionnaires ont besoin d'un maximum de souplesse

- **La chute des prix de l'énergie leur pose un triple défi** : d'une part, les projets d'EnR sont moins rentables par rapport aux énergies fossiles ; d'autre part, les dispositifs de soutien sont plus coûteux car ils évoluent à l'inverse des prix de marché ; enfin, leur financement est fragilisé puisqu'il repose sur la fiscalité énergétique, dont le rendement va mécaniquement chuter.
- **Pour les projets existants**, certains pétitionnaires attendent :
 - l'ajustement des délais de l'ensemble des autorisations ou décisions applicables aux projets d'EnR (au titre des codes de l'urbanisme, de l'environnement ou de l'énergie) ;
 - un plus large aménagement des dispositifs de soutien financier (les tarifs d'achat et compléments de rémunération), à l'instar du gel des tarifs d'achat dont bénéficient les panneaux solaires de moins de 100 kilowatts, depuis un arrêté du 30 mars dernier.
- **Pour les projets à venir**, certains pétitionnaires souhaitent :
 - une révision plus complète du calendrier des appels d'offres, décalés d'un mois seulement pour la petite hydroélectricité, une partie du solaire et l'autoconsommation ;
 - une sécurisation du financement des EnR, le compte d'affectation spéciale « *Transition énergétique* », encore actif cette année, étant abondé par 6,3 Mds d'euros de taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE).

- Enfin, des difficultés spécifiques affectent **certains secteurs** :
 - dans la filière biogaz, des problèmes dus à l'approvisionnement des méthaniseurs en bio-déchets peuvent exister ;
 - on signale également des difficultés liées à la poursuite des activités forestières dans la filière bois-énergie.

5. Dans le domaine de la rénovation énergétique, les opérations sont au point mort

- **90 % des chantiers sont à l'arrêt**, du fait des réticences des maîtres d'ouvrages, de la pénurie de main d'œuvre et de difficultés d'approvisionnement.
- **Les professionnels du secteur attendent du Gouvernement de** :
 - lever les ambiguïtés du « Guide de préconisations de sécurité sanitaire », publié le 2 avril dernier ;
 - renforcer les certificats d'économies d'énergie (C2E), au-delà des mesures prises par deux arrêtés du 25 mars dernier, en prorogeant les « coups de pouce » sur plus d'un an et en rétablissant un haut niveau de prise en charge des isolations de planchers.

6. Sur le plan de la précarité énergétique, le chèque énergie focalise l'attention de ménages

- **La loi « d'urgence sanitaire » n'a pas prévu pour eux d'aménagement du paiement des factures d'énergie**, alors que leur consommation d'énergie pourrait augmenter sous l'effet du **confinement**.
- **La campagne d'acheminement en cours des chèques énergie**, avec le groupe La Poste, **suscite des inquiétudes** : son suivi est **nécessaire**.
- Surtout, **le montant des chèques énergies**, qui va de 48 à 277 euros, **est bien trop faible pour permettre le financement des dépenses auxquelles il donne droit**, en particulier celles liées à la **rénovation** énergétique : sa revalorisation doit être envisagée.

7. Enfin, pour ce qui concerne notre stratégie énergétique, des points d'incertitude demeurent

- **La ministre a confirmé devant la commission que la publication des ordonnances prévues par la loi « Énergie-Climat »**, qui devait initialement intervenir en mai ou novembre de cette année, **est décalée de « plusieurs mois »** : il faudra être vigilant car ces ordonnances concernent des enjeux essentiels (accompagnement des fermetures des centrales à charbon, réforme du contentieux de la CRE, transposition du « Paquet d'hiver » européen, harmonisation du code de l'énergie avec le code de la construction et de l'habitation, hydrogène).
- De plus, **la ministre n'a pas levé les doutes sur une révision possible de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) puisqu'elle a indiqué « maintenir le cap » mais devoir « regarder, dans les prochains mois, comment devoir réajuster les dispositifs, aux plans national et européen »** : il faudra être attentif à cette éventualité, ces documents engageant nos objectifs énergétiques et climatiques pour la prochaine décennie.

VII. LOGEMENT

Les points bloquants les plus importants qui ont été relevés sont :

- Permettre aux assemblées générales de copropriété de se dérouler dans de bonnes conditions de délais (faire sauter le verrou du 30 juin) et de convocation (2nde convocation simplifiée).
- Retenir la prorogation des contrats de syndic et non leur renouvellement pour ne pas intégrer la crise actuelle pour les inclure dans les contrats.

Ces deux points devraient être réglés par l'ordonnance qui serait présentée au Conseil des ministres la semaine prochaine.

- Remettre en route progressivement la « chaîne du bâtiment et du logement ». Tout est arrêté aujourd'hui. La reprise achoppe notamment sur l'absence des masques, en qualité et quantité, à moyen terme.
- La reprise bute aussi sur la suspension par les mesures d'urgence de l'ensemble des délais d'urbanisme conduisant à des reports exagérés et dangereux pour l'économie de la filière. Des discussions sont en cours et pourraient, elles aussi, aboutir d'ici au prochain Conseil des ministres. Les élus locaux sont très vigilants.
- Dans le BTP, il n'y a aujourd'hui pas de solution pour absorber des surcoûts qui pourraient atteindre 20 %.
- L'interdiction administrative des déménagements pose de grosses difficultés. Une solution de reprise doit être trouvée.

Deux pistes de relance ont été évoquées :

- la digitalisation et la simplification des procédures pour être plus agile,
- la définition de priorités adaptées à un tissu économique fragilisé et parmi lesquelles le logement social aura certainement une place importante.

VIII. NUMÉRIQUE ET POSTES

- S'agissant des communications électroniques, la filière des déploiements en fibre optique est particulièrement inquiète. Actuellement, les entreprises de production connaissent une baisse de 70 % de leur activité. Les professionnels évoquent des retards d'au moins douze mois sur le plan France très haut débit. Les plus petites entreprises sont à risque, comme la résorption de la fracture numérique de notre pays. Le prix de déploiement d'une prise ayant doublé, une solidarité entre tous les acteurs doit être établie, sans quoi les sous-traitants risquent de faire défaut. La responsabilité des grands opérateurs est de soutenir l'écosystème.

Il est aussi essentiel de poursuivre les déploiements. À ce titre, il est urgent que l'Agence nationale de la cohésion des territoires mette en place une plateforme afin de faire remonter les problèmes de déploiements. Si les opérateurs demandent de lever certaines contraintes administratives pour faciliter les déploiements, en permettant par exemple l'obtention d'une autorisation de voirie de façon implicite après 48 heures de silence, il conviendrait, avant d'adopter de telles dérogations aux pouvoirs des élus locaux, d'une part, qu'ils poursuivent les déploiements déjà autorisés ou n'ayant pas besoin d'une autorisation, d'autre part, de prendre le temps de consulter les associations d'élus et, éventuellement, le régulateur.

- S'agissant de La Poste, nous prenons bonne note des engagements de Philippe Wahl devant notre commission quant à la réouverture rapide de nombreux bureaux de poste, dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Ce travail doit être mené en urgence, en lien avec les commissions départementales de présence postale, car il semble que la situation n'évolue pas suffisamment vite sur le terrain, en particulier dans les départements ruraux !

PRISES DE PAROLE, *par ordre d'intervention :*

M. Laurent DUPLOMB

M. Daniel LAURENT

M. Franck MONTAUGÉ

M. Alain CHATILLON

M. Martial BOURQUIN

M. Serge BABARY

Mme Élisabeth LAMURE

M. Michel RAISON

Mme Viviane ARTIGALAS

Mme Anne-Catherine LOISIER

M. Marc DAUNIS

Mme Dominique ESTROSI SASSONE

Mme Annie GUILLEMOT

M. Daniel GREMILLET

Mme Patricia SCHILLINGER

M. Joël LABBÉ

M. Fabien GAY

Mme Sylviane NOËL

Mme Évelyne RENAUD-GARABEDIAN

M. Pierre CUYPERS

Mme Denise SAINT-PÉ

Mme Anne CHAIN-LARCHÉ